



PEFC™

10-21-10

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Gestion en forêt certifiée PEFC et suivi des populations de gibier

Présentation du 05 décembre 2014

PEFC Auvergne

Sommaire

1/ Les méthodes de protection et de gestion pour limiter les dégâts de gibiers

1.1/ Les méthodes de protections directes

1.2/ Les méthodes de gestion

2/ La certification forestière PEFC et les dégâts de gibiers

2.1/ Quels engagements pour les propriétaires forestiers certifiés PEFC ?

2.2/ Pourquoi signaler les dégâts ?

2.3/ Comment signaler les dégâts à PEFC Auvergne ?



Sommaire

1/ Les méthodes de protection et de gestion pour limiter les dégâts de gibiers

1.1/ Les méthodes de protections directes

1.2/ Les méthodes de gestion

2/ La certification forestière PEFC et les dégâts de gibiers

2.1/ Quels engagements pour les propriétaires forestiers certifiés PEFC ?

2.2/ Pourquoi signaler les dégâts ?

2.3/ Comment signaler les dégâts à PEFC Auvergne ?



1.1/ Les méthodes de protection directes (1/8)



✓ De nombreux choix de protections individuelles :

- manchon de protection ;
- arbres de fer ;
- abris-serres ;
- protections à enrouler ;
- tuteurs ;
- répulsifs ;
- etc.





Protection pour le bourgeon terminal des résineux

Certains propriétaires fabriquent eux-mêmes des protection avec des restes de grillage à mouton (anecdote)



Manchons de protection à double maillage (plus rigides, solides et résistants que les manchons à maillage simple)



Arbre de fer (risque de dégâts aux plant si dépose tardive, de blessure grave des intervenants lors des travaux de débroussaillage, etc.)

Protection à enrouler (pose possible après plantation, utilisable en régénération naturelle)

Tuteurs (idéalement 2 par manchon de protection, certains les utilisent sans manchon mais cela ne protège pas de l'abrouissement)



1.1/ Les méthodes de protection directes (3/8)



✓ Exemple : Manchons de protection

Chevreuil :

- Frottis : de 20 à 80 cm
- écorçage : de 50 à 60 cm
- Abroutissement : jusqu'à **1,20 m**

Cerf :

- Frottis : autour de 1 m et jusqu'à **1,80 m**
- écorçage : autour de 1 m et jusqu'à 1,70 m
- Abroutissement : jusqu'à 1,50 m

Diamètre conseillé des protections:

- Dominance apicale : 10-15 cm / latérale : 20-24 cm
- Résineux : 20-30 cm



→ **1 à 2 € / plant**

1.1/ Les méthodes de protection directes (4/8)

Retirer les manchons de protections :

→ **point 5.g** du cahier des charges national pour l'exploitant forestier

- déchets (Article L541-1-1 du code de l'Environnement)

- traitement dans le respect de la législation (dépôt en déchetterie, etc.) → incinération interdite

→ 1 à 2 min/protection pour un coût moyen **entre 0,70 et 1,20 €/protection** (source : CRPF) + transport éventuel

→ dépose à associé à une autre opération sylvicole (élagage, désignation , éclaircie, etc.) pour en diminuer le coût

Sur cette propriété citée à titre d'exemple, les manchons à maillage simple (à gauche) n'ont pas résisté au chevreuil, contrairement à ceux à double maillage (à droite) : le propriétaire a perdu son premier investissement



→ Comportement curieux et territorial du chevreuil :
Attention au choix des manchons!



1.1/ Les méthodes de protection directes (6/8)

L'engrillagement, une protection « globale »

- ✓ 20 € / m linéaire (grillage fer)
- ✓ attention : **servitudes, autorisations préfectorales** (défrichement)
- ✓ entretien régulier
- ✓ être conscient des **impacts** :
 - fragmentation du territoire
 - accident de la route (concentration des animaux sur les voies de passage)
 - risque d'augmentation des dégâts sur les parcelles voisines
- ✓ dépose à prévoir (sauf clôture bois)

Clôture électrique

05/12/2014 – PEFC Auvergne – Présentation du 5 décembre 2014

Sur cette propriété citée à titre d'exemple, le propriétaire a installé une clôture électrique rachatée à un agriculteur. Ce type dispositif reste rare en forêt.

Coût : environ 800 € pour 1 ha bien rectangulaire



1.1/ Les méthodes de protection directes (8/8)

Conclusion :

- ✓ Méthodes coûteuses (matériel + temps de mise en œuvre)
- ✓ Prévoir la dépose

	Protections individuelles	Protections globales
Avantages	<ul style="list-style-type: none">- Pose facile- Ne prive pas le gibier des autres offres alimentaires du massif	<ul style="list-style-type: none">- Plus facilement utilisable en régénération naturelle ou forte densité- Protections contre l'ensemble des dégâts
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none">- Coût important- Tenue / durabilité	<ul style="list-style-type: none">- Coût important- Limite la surface du gibier- Surveillance régulière- Difficulté de pose en terrain accidenté

→ Avant d'en arriver à ces dispositifs coûteux : des méthodes de gestion peuvent vous aider à limiter l'impact du gibier !

1.2/ Les méthodes de gestion (1/13)

✓ point 2.a du CCP : garantie ou présomption de garantie de gestion durable à partir de 10 ha d'un seul tenant

→ Bien suivre sa forêt permet de mieux apprécier les évolutions, de prévoir les interventions, etc.

1.2/ Les méthodes de gestion (2/13)

05/12/2014 – PEFC Auvergne – Présentation du 5 décembre 2014

point 2.d du CCP : Assurer le renouvellement de sa forêt en préférant la **régénération naturelle**



Une régénération naturelle offre des semis de tailles diverses. Le chevreuil privilégiant les semis à sa taille, les dégâts sont plus limités.

De plus, les plants issus de pépinière sont plus appétants car plus riches en minéraux.

1.2/ Les méthodes de gestion (3/13)

05/12/2014 – PEFC Auvergne – Présentation du 5 décembre 2014

point 2.e du CCP :

- favoriser la diversité des essences
- conservez les essences d'accompagnement et le sous-étage



- Offre alimentaire alternative / essences
objectifs : différence d'appétence
- Efficacité des fruitiers forestiers



Quelques exemples :



Le chevreuil aime écorcer le châtaigner et le sanglier en consomme les fruits



Bouleau et merisier : une offre alimentaire alternative (écorçage de consommation)



Intérêts du sous-étage

Frottis de chevreuil sur
noisetier (Allier)

Abroustissement de rejets de noisetier dans
une plantation (Allier)



Pour les frottis de frayure (pratiqués par les cervidés mâles pour enlever les velours), les cervidés privilégient les tiges fines et souples (d'où la vulnérabilité de certaines plantations) :

- Chevreuil : $\varnothing < 3$ cm
- Cerf : \varnothing de 3 à 5 cm

➔ Le noisetier est apprécié

➔ L'attention du chevreuil est détournée par cette offre alimentaire facile d'accès

1.2/ Les méthodes de gestion (6/13)

✓ point 2.e du CCP (suite) :

- favoriser la diversité des structures et traitements des peuplements
- maintien de lisières étagées

	Bonne Protection	Faible Protection
Forte valeur alimentaire	<p>Ronce</p> <p>Framboisier</p> <p>Arbustes (Prunelier, Aubépine, Noisetier, Cornouiller, Viornes, etc.)</p> <p>Bouleau</p> <p>Tremble</p> <p>Saule</p> <p>Rejets ligneux</p>	<p>Graminées (pour le cerf)</p> <p>Myrtille</p> <p>Lierre</p>
Faible valeur alimentaire	<p>Genêt</p> <p>Eglantier</p> <p>Callune</p>	<p>Luzule et Carex</p> <p>Fougères</p> <p>Clématite</p>

Remarque : En **hiver**, le chevreuil consomme lierre, ronce et callune



Consommation de rejets ligneux par le chevreuil



1.2/ Les méthodes de gestion (9/13)

✓ point 2.1 du CCP : accès et dépôts



Les places et accès de dépôts enherbés proposent une **offre alimentaire alternative** :

- le cerf consomme une part importante de graminées tout au long de l'année
- le chevreuil consomme régulièrement des graminées



1.2/ Les méthodes de gestion (11/12)

05/12/2014 – PEFC Auvergne – Présentation du 5 décembre 2014

✓ point 3.e du CCP : privilégier les dégagement mécaniques et manuels

La ronce, très appétante pour le chevreuil, propose à la fois une offre alimentaire alternative et une bonne protection physique.

Attention toute fois à ne pas laisser la ronce prendre le dessus sur les plants.



1.2/ Les méthodes de gestion (12/13)



Dégagements « en puits » : la tête du plant est dégagée pour permettre une bonne croissance de ce dernier tout en conservant la ronce à son pied

1.2/ Les méthodes de gestion (13/13)

Conclusion :

- ✓ Des méthodes de prévention peu coûteuses...
 - ✓ ... aux multiples fonctions :
 - protection / dégâts de gibiers
 - biodiversité
 - protection des sols
 - faciliter l'exploitation
- etc.

Sommaire

1/ Les méthodes de protection et de gestion pour limiter les dégâts de gibiers

1.1/ Les méthodes de protections directes

1.2/ Les méthodes de gestion

2/ La certification forestière PEFC et les dégâts de gibiers

2.1/ Quels engagements pour les propriétaires forestiers certifiés PEFC ?

2.2/ Pourquoi signaler les dégâts ?

2.3/ Comment signaler les dégâts à PEFC Auvergne ?



2.1/ Quels engagements pour les propriétaires forestiers certifiés PEFC ? (1/3)

- **Point 4.c du cahiers des charges national pour le propriétaire forestier :**



Les objectifs:

- ✓ limiter les dégâts sur les essences objectifs
- ✓ maintenir les fonctions de production et de biodiversité



2.1/ Quels engagements pour les propriétaires forestiers certifiés PEFC ? (2/3)

Les engagements :

Si le propriétaire exerce lui-même son droit de chasse :

- ✓ avoir une gestion des espaces disponibles propice à l'alimentation de la faune sauvage ;
 - ✓ éviter le nourrissage du gibier ;
 - ✓ si possible faire des demandes d'attribution de bracelets à la Commission Départementale de la chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) ou participer à cette démarche en co-signant avec les chasseurs les demandes d'attribution ;
 - ✓ signaler les dégâts à la CDCFS
- Sinon* : signaler les dégâts

Si remise en cause de l'avenir du peuplement

2.2/ Pourquoi signaler les dégâts ?



- ✓ Collecter les données nécessaires à la réflexion concernant l'attribution des plans de chasse
- ✓ Participer au suivi des dégâts occasionnés par le gibier sur les peuplements forestiers



2.3/ Comment signaler les dégâts à PEFC Auvergne ? (1/2)

✓ Une **fiche** mise à disposition des propriétaires certifiés PEFC en Auvergne pour la **déclaration** :

- des **dégâts** de gibier sur les peuplements forestiers PEFC
- des **prévisions de travaux** (reboisement, régénération)

→ téléchargeable sur la page PEFC du site Internet Auvergne Promobois

<http://www.auvergne-promobois.com/pefc-auvergne>

→ disponible sur simple demande à PEFC Auvergne

Appel : 04 73 98 71 30

Mail : aacf.pefc@wanadoo.fr

Courrier : Maison de la Forêt et du Bois



3/ Comment signaler les dégâts à PEFC Auvergne ? (2/2)

Commune(s) de situation :

Détenteur du droit de chasse (rayer les mentions inutiles) : ACCA – Chasse privée – Non chasse

Animal concerné soumis à plan de chasse (rayer les mentions inutiles) : Chevreuil – Cerf – Autre (à préciser) :

Commune	Section et n° de parcelles	Surface reboisée en ha	Essence	Reboisement ou régénération		Taux de mortalité due au gibier à ce jour (1)	Regarnis annuels pratiqués		Dispositifs de protection			
				nature	année		Nombre d'opérations de regarnis	%	Années de mise en place	Mode de Protection utilisé	%	

Bien remplir sa fiche :

- ✓ **localiser** : communes, sections et numéros des parcelle
- ✓ **décrire** le peuplement : nature du reboisement/replantation, essence, surface
- ✓ **évaluer** les dégâts : taux de mortalité
- ✓ **informer** sur le type de protection éventuellement mis en œuvre
 - le plus précisément possible
 - et surtout : être objectif !





Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

PEFC Auvergne
Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat – 10 Allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
Tél. : 04 73 98 71 30
aacf.pefc@wanadoo.fr
> www.pefc-france.org

merci de votre attention

Morgane Malard
Tél. 04 73 98 71 30
aacf.pefc@wanadoo.fr

